



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 août 2023

### **INCENDIE DE WINTZENHEIM : LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AIDE AUX VICTIMES PLEINEMENT ENGAGÉE EN FAVEUR DES VICTIMES ET DE LEURS PROCHES**

Suite au terrible incendie de Wintzenheim, la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Alexandra Louis et son équipe, conformément aux instructions du Garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti, sont pleinement mobilisées pour assurer aux victimes et à leurs proches l'accompagnement auquel ils ont droit au nom de la solidarité nationale.

La déléguée interministérielle redit la solidarité du gouvernement et de la Nation à l'égard des victimes et de leurs familles. Comme l'a fait la cheffe du gouvernement et les ministres, elle remercie tous les acteurs, professionnels et bénévoles locaux mobilisés notamment pour la prise en charge des victimes.

En vertu de la lettre de mission qui lui est donnée par le garde des Sceaux, la délégation coordonne l'action des différents ministères concernés afin d'apporter une réponse globale à toutes les personnes touchées par ce drame à court, moyen et long terme, avec un accompagnement sur le plan psychologique, judiciaire, administratif et indemnitaire. A l'échelon local, la délégation intervient en appui du préfet, du parquet et des différentes parties prenantes afin d'apporter un soutien adapté.

D'ores et déjà, l'association d'aide aux victimes locale Espoir a été mandatée par la procureure de la République afin d'apporter les réponses immédiates nécessaires. Dans le cadre de la cellule opérationnelle départementale, une cellule d'urgence médico-psychologique a été mise en place par la préfecture du Haut-Rhin et un centre d'accueil des familles a été déployé.

Dans un temps plus long, la délégation restera en appui pour assurer la coordination des différents intervenants dans le suivi et l'accompagnement des victimes qui ne résident pas toutes dans le même département. Ce suivi sera effectué dans le cadre d'un comité local d'aide aux victimes (CLAV) qui veillera à une prise en charge adaptée en termes d'information, de soutien juridique, psychologique et administratif. Plus largement, il permettra de faciliter la résolution des difficultés portées à sa connaissance pour les situations individuelles de victimes ou de leurs proches.

Nous continuerons à travailler autant qu'il le faudra pour que chaque victime, chaque famille, puisse pleinement bénéficier d'un accompagnement global et durable.

#### **La Délégation interministérielle à l'aide aux victimes**

Placée auprès du garde des Sceaux, ministre de la Justice, la déléguée interministérielle Alexandra Louis est chargée de coordonner l'action des différents ministères en matière de suivi et d'accompagnement

#### **Contacts presse**

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau de presse du ministère : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)

des victimes d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs, de catastrophes naturelles, de sinistres sériels et d'autres infractions pénales. Elle veille à l'efficacité et à l'amélioration des dispositifs d'aide aux victimes et coordonne l'ensemble des actions des ministères dans leurs relations avec les associations de victimes et d'aide aux victimes. La déléguée prépare les réunions du comité interministériel de l'aide aux victimes et assure le pilotage, le suivi, la coordination et le soutien des comités locaux d'aide aux victimes. Enfin, elle coordonne, en tant que de besoin, les services de l'Etat pour l'organisation des hommages et des commémorations.

Contact : [diav.sec@justice.gouv.fr](mailto:diav.sec@justice.gouv.fr) 01 44 77 60 60